

**GROUPE VISION NEW LOOK INC.**  
**Rapprochement du bénéfice net et bénéfice net ajusté**  
**des premiers trimestres terminés le 26 mars 2016 et le 28 mars 2015**

*En milliers de dollars canadiens*

	2016	2015
	\$	\$
<b>Bénéfice net attribuable aux actionnaires</b>	<b>1 839</b>	<b>1 631</b>
Frais connexes aux acquisitions	337	167
Impôts s'y rapportant	(91)	(45)
<b>Bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires <sup>(a)</sup></b>	<b>2 085</b>	<b>1 753</b>
Écart en \$	332	
Écart en %	18,9%	
% du chiffre d'affaires	4,7%	4,2%
Montant par action		
Dilué	0,15	0,13

- a) *Le bénéfice net ajusté n'est pas une mesure normalisée selon les IFRS et il ne peut être comparé à des mesures similaires utilisées par d'autres entreprises. Vision New Look croit que la communication du bénéfice net ajusté fournit de l'information utile car elle permet la comparaison des résultats nets excluant les frais d'acquisition et de développement, lesquels peuvent varier de manière importante d'un trimestre à l'autre. Les investisseurs doivent être conscients que le bénéfice net ajusté ne doit pas être interprété comme une alternative au bénéfice net déterminé selon les IFRS.*